

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c. Réclames, 30. Faits divers, 15.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Décembre 1876.

Chronique générale.

La crise ministérielle a été officiellement annoncée en ces termes par le Journal officiel :

« Le président du conseil a remis aujourd'hui la démission des ministres et la sienne entre les mains du Président de la République. »

« Le Président de la République a prié le président du conseil et ses collègues de continuer leurs fonctions et d'assurer le service public jusqu'au moment où il aura statué sur leur démission. »

Le maréchal de Mac-Mahon observe dans la crise ministérielle qui vient de s'ouvrir l'attitude la plus correcte. Il a consulté, avant de prendre une décision, les présidents des deux Assemblées, MM. d'Audiffret et Grévy, et leur a offert à l'un et à l'autre de constituer un cabinet. L'un et l'autre ont décliné les ouvertures qui leur ont été faites. M. d'Audiffret ne veut pas abandonner la présidence du Sénat à M. Buffet, et M. Grévy refuse de prendre une part plus active au gouvernement. Le Maréchal alors a pris la résolution de s'adresser à M. Duclerc, vice-président du Sénat, et lui a confié la présidence du conseil. M. Duclerc pourra choisir ses collaborateurs dans tous les groupes de la Chambre; le Maréchal ne lui a demandé que la maintien du général Berthaud et de M. le duc Decazes.

M. Duclerc hésiterait à accepter la mission que le Maréchal lui a confiée. Cependant on espère qu'il finira par se rendre aux sollicitations dont il est l'objet.

La combinaison ministérielle qui paraît

devoir être acceptée par le Maréchal serait la suivante : MM. Duclerc, Léon Renault, Bérenger, Say, Pothuau, Bethmont, Waddington. (Corresp. universelle.)

M. de Marcère, voulant faire partie de la nouvelle combinaison ministérielle, a joué un tour de Pasquin qui achève de montrer l'homme. Il a profité de l'absence de ses collègues pour adhérer comme ministre, bien qu'en réalité il ne le fût plus, aux exigences de l'extrême gauche quant aux honneurs militaires. Ce tour, qui amusait et indignait samedi tous les députés, est bien raconté, quoiqu'un peu froidement, par le Constitutionnel.

Après avoir montré M. Gambetta parlant dans un groupe de députés et de journalistes contre le Maréchal, il rapporte que deux députés du centre gauche vinrent supplier l'ancien dictateur, devenu le protecteur du gouvernement, de se rendre dans un bureau où M. de Marcère l'attendait. Le Constitutionnel ajoute :

« Qu'a-t-on résolu dans cette entrevue ? Il est facile de le deviner ; nous étions édifiés avant la séance. »

« Tous les incidents qui se sont produits ensuite étaient réglés d'avance. »

« La séance était à peine ouverte que M. de Marcère, qui déposait il y a trois jours un projet de loi réglant les honneurs militaires à rendre aux légionnaires défunts, est venu désavouer ses actes en retirant le projet qu'il avait présenté. C'était une concession faite à la gauche, mais elle ne suffisait pas : M. Laussedat a déposé un ordre du jour, proposant au nom de la liberté de conscience l'application stricte du décret de messidor, et le même M. de Marcère, qui donnait il y a quelques jours lecture du projet de loi que nous connaissons, osait se lever pour dire : J'accepte l'ordre du jour de la gauche !... Et M. le ministre de la guerre n'était pas là pour protester ! et M. Dufaure n'était pas là !... M. Rouher dit à ses amis politiques : le gouvernement abandonne les

conservateurs, les conservateurs n'ont qu'à s'abstenir !... En effet, l'ordre du jour est voté par 370 voix contre 25 voix de l'extrême droite.

« Les radicaux déclarent à l'issue de la séance qu'ils ont voulu imposer la candidature de M. de Marcère pour la reconstitution du nouveau cabinet. »

« Le Maréchal obéira-t-il à ces injonctions ? Est-ce que le Sénat ne compte pour rien ?... »

« Deux ministres conservateurs, MM. Decazes et Fourichon, auraient, dit-on, désapprouvé la déclaration de M. de Marcère. »

Qu'importe à M. de Marcère d'être désavoué et conspué s'il réussit à rester ministre ! Quant au parti républicain, comme il lui faut des hommes à tout faire, M. de Marcère lui convient.

Les députés de la droite ont publié la note suivante :

« Au milieu de la discussion du budget des travaux publics, M. le ministre de l'intérieur a soudainement demandé la parole pour déclarer que le gouvernement croyait devoir faire connaître à la Chambre qu'il retirait purement et simplement son projet de loi sur les honneurs funèbres. »

« M. le président de la commission est alors monté à la tribune pour prendre acte de ce retrait, qui dessaisissait dès lors la commission ; mais en même temps il a déposé une interpellation, acceptée immédiatement par la Chambre. »

« Dans cette interpellation, M. Laussedat demande le maintien de la législation de messidor an XII, mais avec une interprétation dans le sens le plus large, le plus libéral. »

« Pris à l'improviste, comme tous les catholiques de la Chambre, par une proposition aussi inattendue, M. de La Bassetière monte à la tribune pour faire entendre en leur nom une énergique protestation. Il met en relief ce qu'il y aurait de monstrueux et

d'attentatoire aux droits d'une nation de 35 millions de catholiques sur 36, à la faire s'incliner devant une minorité infime de libres-penseurs. »

« Il montre ce qu'il y aurait d'attentatoire aussi à la dignité de l'armée, de contraire à sa reconstitution morale. »

« Enfin il exprime l'espoir que le gouvernement ne voudra pas s'associer à l'interpellation de la commission. »

« Le gouvernement ayant gardé le silence le plus absolu sur l'invitation de M. de La Bassetière, on procède au vote. Chez nos amis, tous unis dans le même sentiment, une divergence dans l'expression de ce sentiment s'ensuit : les uns s'abstiennent, espérant que le gouvernement, et surtout le brave ministre de la guerre, absent à ce moment, répondront à leur appel, les autres, mécontents de l'attitude passive de M. de Marcère, votent contre, escomptant d'avance sa faiblesse. »

On lit dans le Français :

C'est avec une profonde stupéfaction que les ministres ont appris que M. de Marcère avait accepté, au nom du gouvernement, l'ordre du jour de M. Laussedat relatif au règlement des honneurs funèbres. Une seule décision avait été prise, l'après-midi, dans le conseil des ministres : c'est que le projet de loi, déposé récemment, serait retiré.

M. de Marcère n'avait été autorisé à rien dire ni à rien faire en plus ou en moins. En acceptant l'ordre du jour de M. Laussedat, il a agi personnellement, de sa propre initiative et sans aucun mandat. Il a engagé la responsabilité du ministère tout entier sans avoir consulté personne que lui-même. Jamais, on peut le dire, un pareil coup de force n'a été tenté par un ministre sous le régime parlementaire, ni en France ni dans aucun pays.

Nous pouvons affirmer que les collègues de M. de Marcère ont protesté contre l'abus

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE TRÉSOR

(Suite et fin.)

Sans qu'il y prit garde, le but de sa vie se déplaçait ; l'espoir du trésor promis par Vincent n'était plus son seul mobile ; à chaque action il pensait à Suzanne ; il voulait mériter son approbation, lui devenir plus cher.

L'âme humaine est une sorte de daguerréotype moral ; entourez-la d'images d'ordre, de dévouement, de courage ; illuminez-la par le soleil de la tendresse, et chaque image se décalquera d'elle-même et restera à jamais imprimée.

La vie que menait Charles éteignait peu à peu ses ardeurs ambitions ; il voyait le bonheur plus simple, plus prochain ; son paradis n'était plus une féerie des mille et une nuits, mais un petit espace peuplé d'attachements qu'il pouvait réunir dans ses deux bras.

Tout cela s'était fait pourtant sans qu'il se l'expliquât, sans qu'il y prit garde.

Le jeune ouvrier se laissait aller au courant de sa nature sans chercher à étudier chaque flot qui le portait en arrière ou en avant.

Sa transformation, visible pour ceux qui vivaient avec lui, était restée un secret pour lui-même ; il ne se savait point changé, il se sentait seulement plus tranquille, plus heureux ; la seule nouveauté qu'il aperçut dans ses sentiments était son amour pour Suzanne ; désormais il la mêlait à tous ses projets ; il ne pouvait voir la vie qu'avec elle.

Cet élément de bonheur, introduit dans son avenir, avait modifié tous les autres.

Les millions, au lieu d'être l'objet principal, n'étaient plus que des moyens de rendre son union avec Suzanne plus joyeuse ; il les regardait comme une addition importante, mais accessoire à ses espérances : aussi voulut-il savoir avec certitude si son amour était partagé.

Il se promenait un soir dans la petite mansarde pendant que Vincent et sa cousine causaient près du poêle. Tous deux parlaient du premier maître de Charles, qui, après trente années d'une vie honnête et laborieuse, venait de mettre en vente son fonds de relieur, afin de se retirer dans sa province avec sa vieille femme.

— En voilà deux époux qui ont su faire leur paradis sur terre, disait le vieux soldat ; toujours d'accord, toujours de bonne humeur, toujours au travail !

— Oui, répondait Suzanne avec conviction ; les plus riches peuvent envier leur sort.

Charles, qui était arrivé devant la jeune fille, s'arrêta brusquement.

— Ainsi vous voulez que votre mari vous aime, Suzanne ? demanda-t-il en la regardant.

— Mais certainement... si je puis... répondit la jeune fille, qui sourit et rougit un peu.

— Vous le pouvez, reprit Charles plus vivement, et pour cela, vous n'avez qu'à dire un mot.

— Quel mot, mon cousin ? bégaya Suzanne plus troublée.

— Que vous m'accepterez pour mari, répliqua le jeune ouvrier.

Et comme il vit le mouvement de surprise et de confusion de sa cousine :

— Oh ! ne vous troublez pas pour cela, Suzanne, continua-t-il avec une tendresse respectueuse ; il y a déjà longtemps que je voulais vous faire cette question... J'attendais toujours pour un motif que mon oncle connaît ; mais vous voyez que cela m'est sorti du cœur malgré moi... Et maintenant, soyez franche comme je suis franc ; ne cachez rien de ce que vous sentez en vous-même ; l'oncle est là qui nous écoute et qui nous reprendra si nous disons mal.

Le jeune homme s'était approché de sa cousine, dont il tenait la main pressée dans les siennes ; sa voix était tremblante, ses yeux mouillés.

Suzanne, palpitante de joie, restait le front baissé, et le vieux soldat les regardait tous deux avec un sourire demi-attendri, demi-narquois.

Enfin il prit la jeune fille, et la poussant doucement vers Charles :

— Allons, parle donc, sournoise, dit-il gaiement.

— Suzanne, un mot, un seul mot, de grâce ! reprit l'ouvrier, qui continuait à tenir la main de sa cousine ; voulez-vous être ma femme ?...

Elle cacha son visage sur l'épaule du jeune homme avec un oui inarticulé.

— Eh ! allons donc, cria Vincent, en frappant sur ses genoux ; cela a bien de la peine à sortir... Vos mains, voyons, vos mains, et qu'on m'embrasse. Je vous laisse ce soir pour les confidences ; demain nous parlerons d'affaires.

Dès le lendemain, en effet, il prit son neveu à part, lui annonça que la somme nécessaire pour leur voyage était complète, et qu'ils pouvaient maintenant partir pour l'Espagne quand ils le voudraient.

Cette nouvelle, qui eût dû ravir Charles, lui causa un saisissement douloureux.

Il fallait donc quitter Suzanne au moment même où ils commençaient à échanger les confidences de leur affection, courir toutes les chances d'un voyage long, difficile, incertain, quand il eût été si doux de rester !

ministériel qu'il a commis en acceptant, de sa propre et seule autorité, l'ordre du jour de M. Laussedat. M. Dufaure s'est montré très-sensible à cet incroyable procédé. Après la séance, un ministre, qui ne se trouvait pas à la Chambre, s'est récrié devant M. de Marcère en déclarant que c'était un déshonneur.

Par de nouveaux décrets, en date des 40, 47 et 29 novembre, le Président de la République a accordé des grâces, commutations ou réductions de peines à cent sept individus condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection de 1871.

M. Charles Blanc, le critique d'art, frère de M. Louis Blanc, a été reçu jeudi à l'Académie française. Son discours a été saupoudré d'allusions politiques d'un goût et d'une justesse fort contestables. M. Rousset les a relevées avec un tact d'académicien. — On a vivement applaudi quand, parlant des bienfaits qu'un gouvernement républicain, d'après M. Blanc, prodigue à l'art, aux lettres et aux sciences, M. Rousset a déclaré que pour sa part il souhaitait à la République de ne pas être trop sévère aux historiens. D'ailleurs, la réponse de M. Camille Rousset a été aussi sévère que juste pour le nouvel académicien, et lui a appris, ce qu'il avait semblé ignorer, que la grande salle de l'Institut n'a aucun rapport avec les salles de réunion publique où l'on péroré après boire.

Les journaux de Blois publient la note suivante :

« Plusieurs journaux de Paris annoncent que Monseigneur l'évêque de Blois aurait donné sa démission. D'après les renseignements pris à bonne source, nous pouvons déclarer positivement qu'il n'en est rien. »

Par ordre du ministre des finances, la Monnaie de Paris vient de reprendre la fabrication des pièces d'or de cinq francs et de dix francs.

M^{me} la duchesse de Galliera vient de faire remettre au préfet de la Seine une somme de 400,000 francs à répartir entre les bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements de Paris, proportionnellement au nombre des familles nécessiteuses secourues par chacun d'eux.

M. Muller, un savant hollandais, vient de découvrir vingt-six lettres de la reine Christine de Suède, adressées à notre compatriote Descartes. Ce sont des copies qui sont évidemment contemporaines des originaux et qui se trouvaient dans la bibliothèque de M. le baron de Pallandh, à Rozenaal. Ces lettres, très-curieuses et très-inté-

ressantes, vont être classées et seront publiées prochainement.

L'ex-général de la Commune La Cécilia, qui était professeur au collège nautique de Londres, est en ce moment mourant à l'île de Wight.

« La richesse ne fait peut-être pas le bonheur, mais elle y contribue, » dit quelque part un personnage de comédie.

Le mariage souvent s'annonce sous les meilleurs auspices, et nous l'enregistrons avec le plus grand plaisir.

M. Edouard Lebey, directeur de l'Agence Havas, épouse M^{me} Caroline Hugues. Les nouveaux époux entrent en ménage avec trois millions.

Quelle belle chaumière on peut bâtir avec ça !

On lit dans le *Mémorial des Vosges* :

De l'unique fabrique de papier timbré de France, située à Arches, il ne reste que des ruines fumantes. En moins de trois heures, tout a été brûlé par un incendie dont la cause n'est pas exactement connue. Le sinistre a été annoncé par la cloche d'alarme, vers dix heures et demie du soir. Immédiatement sont arrivées les pompes d'Arches, de la gare, de Jarménil, d'Eloyes, de Raon, d'Archettes. Les secours ont été rapides ; mais que faire dans un immense brasier alimenté par le papier et le bois ? Chacun a fait son devoir : ouvriers de la fabrique, habitants, pompiers, soldats. On n'a, heureusement, à constater aucune mort, aucune blessure.

Il y a pour environ 4,400,000 fr. de dommages. Une fourniture de 24,000 fr. était prête et devait être livrée le lendemain. Le tout était assuré.

Y a-t-il à craindre que l'on manque de papier timbré en France ? Nous ne le pensons pas, car les magasins de l'Etat sont approvisionnés pour vingt-quatre mois.

Cet établissement, qui appartient à MM. Morel, Bercieux, Mazure et C^{ie}, avait été construit vers 1860, et d'autres adjonctions avaient été faites en 1874.

Il occupait quatre cents ouvriers, qui sont maintenant sans travail. Ce malheur est doublement affreux dans la saison de l'hiver. On va organiser des souscriptions publiques.

M. le comte de Joffroy, officier de cavalerie des plus distingués, vient d'entrer à l'abbaye de la Trappe, où son frère, officier supérieur de la marine, l'a précédé au mois de janvier dernier.

Chronique Locale et de l'Ouest.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Le Sous-Comité départemental de l'arron-

dissement de Saumur, institué en vue de l'Exposition universelle de 1878, a l'honneur d'informer MM. les industriels, commerçants et agriculteurs de cet arrondissement, que les demandes d'admission à l'Exposition universelle doivent parvenir aux Comités d'admission, à Paris, avant le 15 janvier 1877.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 31 décembre courant par le Sous-Comité de Saumur, qui les adressera au Comité départemental d'Angers, qui est chargé de les transmettre à M. le sénateur commissaire général à Paris.

Les différentes personnes qui désirent prendre part à cette Exposition trouveront à Saumur des formules de demandes d'admission au secrétariat de la Mairie, et chez :

MM. Lambert-Lesage, président ;
E. Thoreau, secrétaire.

Elles y trouveront, en outre, tous les renseignements qui pourront leur être utiles.

Les membres du Sous-Comité pour l'arrondissement de Saumur :

Lambert-Lesage, président de la Chambre consultative des arts et manufactures, président ;
Thoreau, président du Tribunal de commerce, secrétaire ;
Ackerman, champagniseur à Saumur ;
Du Bault, président du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur ;
Combiel, liquoriste à Saumur ;
Fuzellier, constructeur-mécanicien à Saumur ;
Gigot, conseiller général, agriculteur à Cizay ;
Lancement, carrossier à Saumur ;
Lecoy, maire de Saumur ;
Mayaud, Léon, ancien conseiller général, manufacturier, — membres.

Sous le titre : *Observations météorologiques*, le *Patriote* d'hier contient la note suivante :

« La hauteur barométrique, ce matin à dix heures, offre une particularité des plus surprenantes. Elle est descendue à 728 millimètres, c'est-à-dire au-dessous de température. Jamais, depuis le 22 novembre 1768, on n'avait pu constater un degré aussi peu élevé. »

Mouvement de troupes. — Le détachement du 32^e de ligne en garnison à Thouars, et composé de 5 officiers, 146 sous-officiers et soldats, quitte cette localité pour aller tenir garnison à Tours, où il arrivera samedi.

Les bataillons actifs du 135^e de ligne quitteront Paris le 15 décembre pour se rendre à Cholet ; ils voyageront par chemin de fer.

La batterie d'artillerie qui tenait garnison à Bressuire a quitté cette ville le 4^e décembre. Elle sera remplacée, dans une quinzaine de jours, par un bataillon du 135^e de ligne.

Les timbres-mobiles. — Le journal *l'Indépendant* de Tours contenait ces jours derniers l'observation suivante : « Il existe dans le département d'Indre-et-Loire bien des bureaux de tabac où l'on ne vend pas de timbres de factures. » A ce sujet, M. le directeur de l'enregistrement, des domaines

et du timbre a communiqué à notre confrère une note ainsi conçue :

« Aux termes d'une décision du ministre des finances du 5 janvier 1874, TOUS les débiteurs de tabac indistinctement doivent être constamment approvisionnés de timbres mobiles à 40 centimes. »

« Les contribuables sont priés de signaler aux agents de l'enregistrement et du provisionnement de timbres mobiles des quittances. »

Le *Journal officiel* a publié la loi tendant à ouvrir au ministère de l'Agriculture et du Commerce, sur l'exercice 1876, un crédit de 60,000 fr. pour étudier les moyens de résister au phylloxera.

En voici le texte :

« Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

« Article unique. — Un crédit de soixante mille francs (60,000 fr.) est ouvert au ministre de l'Agriculture et du Commerce, sur l'exercice 1876, pour faciliter l'étude et l'expérimentation des moyens que la science et l'expérience auront signalés comme utiles et efficaces contre la maladie de la vigne. »

Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources de l'exercice 1876.

« La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat. »

Nous trouvons, à ce sujet, la note suivante dans le *Journal officiel* :

« La commission nommée par le Sénat pour étudier les mesures législatives qui pourraient atténuer les désastres causés par le phylloxera n'est pas chargée d'apprécier le mérite des procédés de destruction employés jusqu'à ce jour ; elle reçoit de nombreuses communications à ce sujet auxquelles elle ne peut pas répondre, et les inventeurs doivent s'adresser aux comités locaux institués dans les départements. »

L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN.

Cette année, l'été de la Saint-Martin a eu un éclat particulier. Ceux qui ont coutume d'assimiler ces quelques journées de soleil aux dernières et brillantes heures que l'âge mûr jette un instant avant de se cacher dans les frimas de la vieillesse ont pu, avec vraisemblance, donner cours à leurs madrigaux. Les quinquagénaires les plus susceptibles n'ont pu se montrer que flattés du rapprochement. Sans doute, dans cet été retardataire, les fleurs ont disparu ; seuls, quelques fruits opiniâtres, fidèles à l'arbre qui les a nourris, protestent contre la maturité précoce des autres produits de Pomone... Mais enfin, ce n'est pas l'hiver. Le ciel est encore bleu, le soleil est chaud encore, et si la terre est jonchée de feuilles mortes, nombreuses comme les illusions tombées, il reste çà et là quelque verdure au front robuste des chênes.

D'ailleurs, si les feuilles s'envolent, leur

Le jeune homme maudit presque les millions qu'il fallait aller chercher si loin. Depuis que l'intérêt de sa vie avait changé, ses désirs de richesse s'étaient singulièrement amortis.

A quoi bon désormais tant d'or pour acheter le bonheur ? il l'avait trouvé !

Cependant il ne dit rien à son oncle, et déclara qu'il était prêt à le suivre...

Le vieux soldat se chargea des préparatifs ; il sortit pour cela plusieurs jours de suite en compagnie de Suzanne ; enfin, il annonça à Charles que tout était prêt et qu'il ne restait plus qu'à arrêter leurs places.

La jeune fille était absente, il pria son neveu de le suivre pour ce dernier objet, et, comme les fatigues éprouvées depuis quelques jours avaient rendu ses blessures douloureuses, il monta en fiacre avec lui.

Vincent avait eu soin de se procurer, dans une de ses sorties, les journaux qui avait parlé du fameux dépôt fait aux bords du Duero ; lorsqu'il se trouva seul avec Charles, il les lui remit, en le priant de vérifier s'ils ne renfermaient aucun renseignement qui pût leur être de quelque utilité.

Le jeune homme vit d'abord les détails qu'il connaissait déjà, puis l'annonce du refus du gouvernement espagnol, enfin, des explications sur quelques recherches infructueusement essayées par des négociants de Barcelone.

Il croyait les documents épuisés, lorsque ses regards tombèrent sur une lettre signée par un certain Pierre Dufour.

— Pierre Dufour, répéta Vincent ; c'était le nom du fourrier de la compagnie.

— C'est, en effet, le titre qu'il prend, répondit Charles.

— Dieu me sauve ! je croyais le brave garçon dans l'autre monde. Voyons ce qu'il peut dire, lui qui était le confident du capitaine...

Au lieu de répondre, Charles poussa un cri. Il venait de parcourir la lettre et avait changé de visage.

— Eh bien, qu'y a-t-il donc ? demanda tranquillement Vincent.

— Ce qu'il y a, répéta le jeune ouvrier ; il y a que si ce Dufour dit vrai, le voyage est inutile.

— Pourquoi ?

— Parce que les caissons n'étaient point chargés d'argent, mais de poudre !

Vincent regarda son neveu et éclata de rire.

— Ah ! c'était de la poudre, s'écria-t-il ; c'est donc pour ça qu'avant de les enterrer on en a tiré des cartouches.

— Vous le saviez ! interrompit Charles.

— Puisque je l'ai vu, répondit le vieillard avec bonhomie.

— Mais alors... vous m'avez trompé, s'écria l'ouvrier ; vous ne pouviez croire à l'existence des

millions enfouis, et votre promesse était une raillerie ?

— C'était une vérité, répliqua le soldat sérieusement ; je l'ai promis un trésor, tu l'auras ; seulement, nous n'irons point le chercher en Espagne.

— Que voulez-vous dire ?

— Tu vas le savoir.

La voiture venait de s'arrêter devant une boutique ; les deux voyageurs descendirent et y entrèrent.

Charles reconnut l'atelier de reliure de son ancien maître, mais restauré, repeint et garni de tous les instruments nécessaires.

Il allait demander l'explication de ce qu'il voyait, lorsque ses yeux tombèrent sur le nom du propriétaire gravé en lettres d'or au dessus du comptoir ; c'était son propre nom !

Au même instant, la porte de l'arrière-boutique s'ouvrit ; il aperçut un foyer qui brillait joyeusement, une table servie, et Suzanne qui en souriant lui faisait signe d'entrer.

Vincent se pencha alors vers lui, et saisissant sa main :

— Voilà le trésor que je t'avais promis, dit-il : un bon état qui te fera vivre, et une bonne femme qui te rendra heureux. Tout ce que tu vois ici a été gagné par toi et l'appartient. Ne t'afflige pas si je t'ai trompé ; tu ne voulais point voir le bonheur, j'ai fait comme les nourrices qui frottent de miel

la coupe repoussée par le nourrisson ; maintenant que tu sais où est la vie heureuse et que tu y as goûté, tu ne la refuseras plus.

(Magasin pittoresque, tome XIV.)

F. Ponsard, quand la mort est venu le frapper, s'occupait de revoir une édition complète de ses œuvres, dans le format in-8^e, et dont deux volumes déjà avaient paru. Cette édition définitive vient de recevoir son complément par la publication d'un troisième volume qui offre un intérêt tout particulier. Il contient non-seulement le *Lion amoureux* et *Galilée*, deux œuvres de génie, mais aussi une comédie inédite en deux actes, *Molière à Vienne*, et diverses poésies de jeunesse recueillies par une main pieuse et qui se trouvent rassemblées pour la première fois. Imprimés sur vélin cavalier, ces trois magnifiques volumes sont destinés à prendre place dans la bibliothèque de tous les lettrés et de tous les admirateurs de l'illustre poète.

(En vente à la librairie Calmann Lévy, 8, rue Auber, et boulevard des Italiens, 15, à la Librairie Nouvelle.)

charme ne disparaît pas avec elles. Jusqu'aux grandes gelées, elles conservent leurs couleurs d'automne, si poétiques dans leurs variétés. Les feuilles des trembles, quoique pâlies par la saison, conservent toujours leurs tons argentés; les feuilles détachées des platanes, sous l'action de la lumière, ont toute la gamme des ors les plus variés, depuis les reflets de l'or vert jusqu'aux scintillements de l'or rouge. Quand vous marchez dans les bois, vous êtes pénétré, à votre insu, du charme de ces nuances apaisées qui font rêver au coloris discret des vieilles tapisseries; vos pas provoquent, sur ce tapis mouvant, des chuchotements, à la fois doux et tristes, qui semblent l'écho indiscret de la saison des nids.... La poésie aidant, on arrive bientôt à se persuader que l'été de la Saint-Martin l'emporte de beaucoup sur le véritable été.

Et c'est ainsi que, par d'ingénieux subterfuges, ceux qui sont arrivés au mois de novembre de la vie se consolent de vieillir....

TH. DE CAER.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 3 décembre 1876.

Versements de 149 déposants (25 nouveaux), 15,518 fr. 77 c.

Remboursements, 3,927 fr. 13 c.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 4 novembre au 1^{er} décembre.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUFES.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		PORCS.	
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.								
1	MM. Bignon	2	16	1	16	15	59	8			
2	Tessier	3	9	10	31	30	35	3			
3	Touche (1)	2	2	2	6	1	5	3			
4	Bertran	2	2	2	2	2	1	1			
5	Goblet	2	2	2	4	1	1	1			
6	V. Renard	2	7	2	20	32	20	2			
7	Boutin	1	3	2	44	30	33	2			
8	Loigle	2	2	1	17	9	22	2			
9	Prouteau	1	3	1	7	13	16	2			
10	Chalot	7	32	14	49	58	74	2			
11	Pallu	9	1	2	132	24	64	2			
12	Groleau (2)	2	2	2	9	21	2	2			

(1) Deux veaux refusés pour défaut de poids.
(2) Un veau refusé pour défaut de poids.

Variétés.

La Saint-Nicolas.

C'est demain mercredi la Saint-Nicolas! Les saints de la fin de l'année sont de bons saints. Ils semblent prendre à tâche de consoler un peu cette année désempoignée qui s'en va voir l'éternité à travers la bise et les frimas. Sainte Cécile chantait il y a quelques jours; sainte Catherine promettait aux jeunes filles de ne point se laisser coiffer par elle. Saint Eloi, que l'on voit dans les vieilles images conseiller les compagnons en habit de ministre, faisait retentir son joyeux marteau qui bat l'enclume avec l'accompagnement du refrain populaire. Aujourd'hui, voici saint Nicolas, le patron des garçons, le précurseur de Noël et l'avant-coureur du Jour de l'An.

Aujourd'hui et demain il y aura fête dans toutes les classes que dirigent les Frères des écoles chrétiennes. On ira à la messe le matin, et, l'après-midi, on se réglera de la brioche savoureuse: un festin de Balhazar pour les enfants des pauvres, qui ne voient qu'aux vitrines l'arbre de Noël chargé de friandises et de jouets.

Saint Nicolas fut un grand saint et un grand pape. Elu en 858, il traversa ces temps violents, où les barbares, convertis d'hier, étaient toujours prêts à s'abandonner à leurs instincts sauvages. Le troupeau du saint pasteur fut parfois bien dur à conduire et rebelle à sa houlette.

Mais pourquoi le nomme-t-on spécialement le patron des jeunes garçons? La chose serait difficile à expliquer, sans la tradition qui rapporte un miracle par lequel le saint ressuscita trois jeunes enfants, mis à mort par un boucher.

Gérard de Nerval, dans son voyage fantaisiste à travers les vieilles histoires d'autrefois et les antiques ballades, avait retrouvé cette complainte et l'avait placée parmi ces refrains rustiques qui sont les bijoux du *Bohème galant*. Gouzien a brodé là-dessus une adorable musique et la chanson des enfants de Saint-Nicolas est en train de devenir très-connue, ce qui n'est pas la même chose que d'être populaire. N'importe! nous ne résistons pas au plaisir de citer encore une fois, d'après Nerval, ce charmant spécimen des poésies du temps jadis:

« Ils étaient trois — Petits enfants — Qui s'en allaient glaner aux champs.
» S'en vont un soir chez un boucher. —
« Boucher, voudrais-tu nous loger? — Entrez, entrez, petits enfants, — Il y a d'la place assurément.
» Ils n'étaient pas sitôt entrés — Que le boucher les a tués, — Les a coupés en petits morceaux, — Mis au saloir comme pour-ceaux.

« Saint Nicolas, au bout d'sept ans — Saint Nicolas vint dans ce champ. — Il s'en alla chez le boucher: — Boucher, voudrais-tu me loger?
» Entrez, entrez, saint Nicolas, — Il y a d'la place, il n'en manqua pas. — Il n'était pas sitôt entré — Qu'il a demandé à souper.

« Voulez-vous un morceau d'jambon? — Je n'en veux pas, il n'est pas bon. — Voulez-vous un morceau de veau? — Je n'en veux pas, il n'est pas beau.
» Du p'tit salé je veux avoir — Qu'il y a sept ans qu'est dans l'saloir. — Quand l'boucher entendit cela — Hors de sa porte il s'enfuya.

« Boucher, boucher, ne t'enfuis pas, — Repens-toi, Dieu te pardonnera. — Saint Nicolas posa trois doigts — Dessus les bords de ce saloir.
» Le premier dit: « J'ai bien dormi. » — Le second dit: « Et moi aussi. » — Et le troisième répondit: — « Je croyais être en paradis. »

Faits divers.

Un repas aux pierres précieuses.

Le chef d'une très-grande maison s'est mis en frais d'imagination. Il a servi dimanche, dans un grand dîner, un plat composé de rubis, de saphirs, de diamants, d'émeraudes, d'améthystes, de topazes, etc.

Il suffisait de mettre la cuillère pour reconnaître que tout l'écrin était fait de gelées très-clarifiées et prises dans des moules de sucre.

Chaque soi-disant pierre avait été posée sur une carte disant ce que vaudrait la pierre si elle était naturelle.

Nous en avons mangé, dit le *Figaro*, pour treize cent mille francs.

Un magistrat, qui a longtemps habité la Gironde, nous communique une histoire réelle qui nous paraît pouvoir s'intituler: *Le comble de la veine*.

C'est un forçat qui est débarqué à Bordeaux après avoir subi vingt ans de travaux forcés à Cayenne.

Il erre au hasard, aspirant à pleins poumons l'air natal.

Tout d'un coup, il se trouve sur une grande route; il entend des grelots; l'habitude est plus forte, il saute à la tête des chevaux et arrête la diligence de Libourne... qui transportait le substitut du procureur impérial, le maire et quelques gendarmes voyageant pour la constatation d'un crime!

Dernières Nouvelles.

Hier, à Versailles, les conversations dans les couloirs de la Chambre étaient fort animées. Divers bruits circulaient sur la crise ministérielle; ils étaient très-contradictoires.

On disait que M. de Marcère était formellement exclu de toute combinaison et que MM. Decazes, Berthaut et Fourrichon conserveraient leurs portefeuilles.

On annonçait, comme chose certaine, que M. le duc Pasquier avait refusé la mission de former un nouveau cabinet.

Enfin, on assurait que le Maréchal était fermement décidé à ne pas incliner davantage à gauche.

D'un autre côté, nous lisons dans la *Correspondance universelle*:

« Un groupe important de la gauche a décidé ce soir qu'une démarche serait faite auprès de M. Grévy pour le charger de porter à la connaissance du Maréchal que la majorité de la Chambre tient tout particulièrement à ce que les membres du nouveau cabinet soient pris dans cette majorité. Malgré les efforts puissants dont elle est entourée, la situation ministérielle de M. Léon Say peut donc être considérée comme compromise.

» Les mouvements d'opinion qui se sont fait sentir aujourd'hui dans les couloirs de Versailles rendent fort probables des modifications importantes dans la liste ministérielle qui semblait arrêtée ce matin.

» M. Duclerc aura le portefeuille des finances et la présidence du conseil, et M. de Marcère celui de l'instruction publique et plus probablement celui de la justice. »

Le Maréchal-Président ne prendra aucune décision avant que la discussion du budget ne soit close. C'est donc à ce moment-là, et alors seulement, que la composition du nouveau cabinet pourra être officiellement connue.

Dernière heure.

Paris, 5 déc., 9 h. 40 matin.

Dans la question du ministère, on dit que le Maréchal attend une réponse définitive de M. d'Audiffret.

Les trois gauches ont formulé les bases *sine qua non* de leur appui au nouveau cabinet; elles demandent que ce cabinet soit parlementaire et résolu à faire cesser les contradictions existantes entre l'esprit de la majorité et l'attitude de plusieurs fonctionnaires.

Pour les articles non signés: P. GODET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

Tout le monde était convaincu au commencement de la semaine que la liquidation de nos rentes se ferait en hausse sur les cours cotés en ce moment, donc elle devait se faire en baisse. Ce raisonnement, si paradoxal qu'il paraisse, est cependant fort logique. Les meneurs du marché ont eu d'autant plus de facilité à vider leurs portefeuilles, qu'ils ont réussi à persuader à la masse du public qu'une hausse sensible est imminente; ils les remplissent dans des conditions d'autant meilleures que la conviction d'un prochain effondrement des cours est plus répandue. Le cours de compensation diffère très-peu de celui du mois précédent. C'est un mois perdu pour les acheteurs.

Le 5 0/0 italien a montré pendant toute la semaine beaucoup plus de lourdeur que nos fonds publics; à plusieurs reprises il a perdu le cours de 70. Cette faiblesse est de mauvaise augure à l'approche du détachement du coupon de 2 fr. 50, réduit à 2 fr. 15 par l'impôt.

Les valeurs russes ont subi d'assez nombreuses fluctuations, le 5 0/0 1870 s'est maintenu pendant toute la semaine au-dessus de 84 et a même touché 85. La situation financière de la Russie était bonne au moment où a commencé l'agitation dans les provinces ottomanes. Le rapport des contrôleurs généraux des finances de l'empire, pour l'année 1875, constate, en effet, que les recettes de cet exercice accusent un excédant de 28 millions de roubles et que les économies, faites sur les dépenses, se montent à près de 15 millions de roubles. Pour l'année budgétaire commençant le 1^{er} janvier 1876, le trésor possédait donc un reliquat disponible de plus de 40 millions de roubles. Les recettes de l'année 1875 avaient dépassé de plus de 18 millions de roubles celles de l'exercice précédent.

Les valeurs égyptiennes 1873 ont eu un marché fort agité. L'instabilité des cours est le propre des valeurs dont le prix dépend exclusivement des caprices de la spéculation.

La lecture des décrets qui règlent pour un temps plus ou moins long la situation des créanciers de l'Égypte est de nature à inspirer de sérieuses réflexions aux porteurs des obligations 1873.

Le rapprochement des dates indique tout d'abord le peu de stabilité des résolutions du khédive. Le décret qui avait fixé d'une manière définitive les engagements de l'Égypte vis-à-vis de ses créanciers portait la date du 7 mai 1876. Il n'a même pas vécu le temps nécessaire pour que la conversion qu'il édictait ait pu être complètement opérée.

Le nouveau règlement crée trois natures de dettes égyptiennes. La plus favorisée aux mains des porteurs anglais sera éteinte dans quelques années

au moyen de tirages au sort et sera remboursée à 80 0/0. Elle est garantie spécialement par les revenus de la Moukabala, qui, supprimée il y a cinq mois, est rétablie aujourd'hui, la législation en matière d'impôts étant chose de bon plaisir, comme le règlement des rapports du gouvernement égyptien avec ses créanciers.

Il est créé, pour une somme de 17 millions de livres sterling, des obligations nouvelles hypothéquées sur le chemin de fer et sur le port d'Alexandrie et rapportant un intérêt de 5 0/0 payable avant celui des emprunts 1862, 1868 et 1873.

Enfin viennent les emprunts 1862, 1868, 1873. Aucune garantie n'est affectée aux titres de ces trois années. Leur revenu est réduit à 6 0/0 jusqu'à 1886 environ. Ils sont remboursables à 75 0/0 seulement de 1886, et ce remboursement se fera non par voie de tirages au sort, mais au moyen de rachats à la bourse, tant qu'ils seront cotés au-dessous du cours de 375, ce qui équivaut à la suspension indéfinie des tirages au sort.

Comme gratification au khédive, il lui est accordé une somme de 50 millions.

Les actionnaires du Crédit agricole et du Crédit foncier ont voté la fusion des deux sociétés. Les Chambres approuveront-elles ce mariage *in extremis*? Il y aura en tous cas une vive discussion. Quel intérêt, en effet, le Crédit foncier a-t-il à absorber le Crédit agricole? Quand une maison de banque prend la suite des affaires d'une autre maison, c'est que la fusion doit lui apporter une augmentation de clientèle. Quelle clientèle le Crédit agricole donnera-t-il au Crédit foncier? Est-ce sa clientèle agricole? Le rapport du conseil constate que les opérations agricoles, sous quelque forme qu'elles aient eu lieu, n'ont produit que des pertes. Est-ce sa clientèle de banque? C'est elle qui a conduit le Crédit agricole à une extrémité telle que son fonctionnement était devenu impossible. On ne voit donc pas que l'annexion du Crédit agricole soit favorable aux actionnaires du Crédit foncier, même la pilule étant dorée par la soulte de 350 francs que doit payer chaque action du Crédit agricole pour se transformer en action du Crédit foncier. La liquidation du Crédit agricole avec toutes ses conséquences pour la société et pour les auteurs de sa ruine était la meilleure solution pour les porteurs de titres.

Les actions et les obligations des Charentes et les obligations de la Vendée ont subi un vif mouvement de recul depuis que l'on sait que la convention de rachat de ces deux lignes par la Compagnie d'Orléans a peu de chance d'être votée par les Chambres. Personne n'ignore que les Charentes et surtout la Vendée, réduites à leurs propres forces, ne peuvent pas produire une somme suffisante au service régulier de leurs obligations.

Si la situation des porteurs de ces titres est critique, combien l'est aussi celle des obligations de quelques autres compagnies secondaires, de la Compagnie d'Orléans à Châlons, par exemple? Les frais d'exploitation ne sont même pas couverts par le bruit brut de la ligne. Comment le kilomètre d'un chemin de fer appelé à un trafic aussi insignifiant, a-t-il pu revenir à plus de 250,000 fr.? Il ne sera peut-être pas inutile de le faire connaître au public. Il apprendra par là pourquoi il y a un si grand nombre d'obligations inscrites à la cote et combien sont factices les cours auxquels on maintient ces obligations en vue d'une nouvelle émission dont les souscripteurs courraient à une ruine certaine.

Le cours auquel on essaie de passer au public les actions de certaines Compagnies de Tramways constitue également un danger pour l'épargne.

Les violentes oscillations que subissent depuis quelque temps les actions de la Compagnie générale de Tramways sont l'indice certain d'une nouvelle dépréciation du prix de ces titres qui ont déjà perdu 150 francs sur leurs plus hauts cours. La recette de la dernière semaine est inférieure à 29,000 fr. et un abaissement de ce produit réduit est encore à prévoir pour le mois de décembre. Seule de toutes les Compagnies de transports en commun, la Compagnie générale ne donne pas séparément les recettes de chacune de ses lignes. Pourquoi? Les actions de la Compagnie des Tramways parisiens nord ont vu, elles aussi, le cours de 750. Elles sont loin d'être demandées aux environs de 480. C'est là un avertissement pour les capitalistes imprudents qui seraient tentés de se laisser séduire par les promesses de revenus mirifiques prodiguées aux actions de la Compagnie des Tramways parisiens sud. Quand les titres que l'on cherche maintenant à écouler seront placés, si par malheur pour le public on y parvient, on reviendra rapidement à des cours en rapport avec le rendement probable des actions des Tramways parisiens sud, et c'est à peine si les actions seront maintenues au pair.

Signaler l'apparition de deux nouvelles œuvres de Jules Klein, c'est constater deux nouveaux succès de notre grand compositeur.

Truite aux Perles! la polka récemment parue, excite un véritable enthousiasme: brillante, mélodieuse, elle est digne de ses aînées *Cœur d'Artichaut* et *Peau de Satin*. C'est un véritable bijou de grâce et d'inspiration.

Mademoiselle Printemps, valse nouvelle de l'auteur de « Fraises au Champagne » fait fureur à Paris et passionne le monde musical. Les grandes voix de la nature redisent un chant large et magique dans cette œuvre adorable, poème de jeunesse et de sentiment....

Quant aux autres créations de Jules Klein: *Cerises Pompadour*, *Lèvres de Feu*, *Patte de Velours*, *Cuir de Russie*, *Pazza d'Amore*, valse; *France Adorée!* marche, et la ravissante mazurka « Radis Roses », elles sont dans tout l'éclat de leur succès, ainsi que les mélodies « Rayons Perdus » et « Soupir et Baiser ».

Prix des œuvres de Jules Klein: Piano seul:

2 fr. 50 c. — A 4 mains: 3 fr. — Mélodies: 1 fr. 70 c. — Valses chantées: 2 fr. 50 c. (*Cerises Pompadour*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*). — *Jules-Klein-Quadrille* (très-dansant): 2 fr.

Pour recevoir franco, envoyer la valeur en timbres-poste à Colombeau (éditeur du chef-d'œuvre de R. de Vilbac: *Catimini*, valse), 6, rue Vivienne, à Paris.

Marché de Saumur du 2 décembre.

Froment (l'h.) 77	21 25	Huile chenev.	50	—
2 ^e qualité . . . 74	20 10	Huile de lin . . .	50	—
Seigle 75	13 50	Grainé treille . . .	50	90
Orge 65	13 50	— luzerne	50	90
Avoine bar. 50	12 —	Foin (dr. c.) 780	100	—
Fèves 75	17 —	— Luzerne	50	90
Pois blancs . . . 80	40 —	Paille	780	70
— rouges 80	30 —	Amandes	50	—
Graine de lin . . 70	22 —	Cire jaune	50	250
Farine, culas . . 157	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza 65	—	— qualité (52 k. 500)	60	—
Chenevis 50	16 —	— 2 ^e	—	55
Huile de noix . . 50	75 —	— 3 ^e	—	50

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1875	1 ^{re} qualité 85
Id.	2 ^e id. 55
Ordin., envir. de Saumur 1875	1 ^{re} id. 50
Id.	2 ^e id. 40
Saint-Léger et environs 1875	1 ^{re} id. 50
Id.	2 ^e id. 45
Le Puy-N.-D. et environs 1875	1 ^{re} id. 40
Id.	2 ^e id. 35
La Vienne . 1874	1 ^{re} id. 35
ROUGE (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1875	1 ^{re} qualité 105
Champigny, 1875	1 ^{re} id. 105
Id.	2 ^e id. 85
Id. 1875	1 ^{re} id. 85
Id.	2 ^e id. 75
Varrains, 1875	1 ^{re} id. 75
Varrains, 1875	2 ^e id. 75
Bourgueil, 1875	1 ^{re} qualité 85
Id.	2 ^e id. 75
Id., 1875	1 ^{re} id. 85
Id.	2 ^e id. 75
Restigné	1 ^{re} id. 75
Chinon, 1875	1 ^{re} id. 75
Id.	2 ^e id. 65
Id. 1875	1 ^{re} id. 75
Id.	2 ^e id. 65

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	—	10 h. 30 m. matin.	—
11 — 30 —	—	4 — 30 — soir.	—
1 — 30 — soir.	—	9 — 7 —	—
7 — 40 —	—	11 — 41 —	—
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	—	9 h. 37 m. matin.	—
10 — 45 —	—	5 — 30 — soir.	—
12 — 30 — soir.	—	7 — 39 —	—
6 — 20 —	—	11 — 18 —	—

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre	69	70	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	718	75	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	640	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre	100	60	»	Crédit Mobilier	145	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	520	»	»
5 % jouiss. novembre	103	90	»	Crédit foncier d'Autriche	470	»	»	Société autrichienne, j. janv.	517	50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	487	00	»	Crédit foncier de France	327	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov.	608	75	»	Orléans	333	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	489	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	986	25	»	Paris-Lyon-Méditerranée	329	50	»
— 1865, 4 %	505	»	»	Alidi, jouissance juillet	772	50	»	Est	321	»	»
— 1869, 3 %	379	50	»	Nord, jouissance juillet	1265	»	»	Nord	331	75	»
— 1871, 3 %	363	»	»	Orléans, jouissance octobre	1020	»	»	Est	329	»	»
— 1875, 4 %	482	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65	665	»	»	Nord	327	50	»
Banque de France, j. juillet	3700	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	—	»	»	Ouest	293	75	»
Comptoir d'escompte, j. août	685	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1290	»	»	Midi	345	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	381	25	»	Société Immobilière, j. janv.	16	25	»	Deux-Charentes	245	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	310	»	»	Vendée	520	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	665	»	»					Canal de Suez	520	»	»

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
SUR LICITATION, ENTRE MAJEURS.

L'an 1876, le 10 décembre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente sur enchères publiques

D'UNE VASTE MAISON
AVEC COURS ET JARDINS

Sise à Saumur, place de Nantilly, rue de l'Ermitage et place des Récollets, occupée par un pensionnat depuis de longues années.
Revenu, par bail authentique du 1^{er} septembre 1868, ayant encore une durée de sept années, ci. . . 1,390 fr.
Mise à prix. 16,000 fr.
S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (587)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878,
LA MAISON LEFFET, rue de la Comédie, où est exploité le grand Café de l'Union.
S'adresser à M^{me} veuve LEFFET, au Pont-Fouchar, ou à M. SALMON, à Saumur, ou audit notaire. (635)

AVIS.

C'est par erreur qu'une insertion a été faite pour cession du grand Café de l'Union, appartenant à M. Naulleau, qui continue son établissement avec extension. (636)

Etude de M^e JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite pour une partie, et à Noël 1877 pour le surplus,

LA FERME
DE

LA GIROUETTE

Située commune du Puy-Notre-Dame et appartenant à M. de Beauregard, consistant en terres, prés et vignes, d'une contenance totale de 38 hectares 16 ares 50 centiares.
Pour tous renseignements, s'adresser: soit à M. Pierre Robin, régisseur de M. de Beauregard, soit audit M^e JOLLY, notaire. (624)

Galerie de la Foire, quai de Limoges.

BEAU MAGASIN
D'ARTICLES TUNISIENS et ÉGYPTIENS
De provenance directe,

En Services de table, grand choix d'Eventails, Tapis de table brodés à la main, Bijouterie et Articles de fantaisie, etc.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou en détail.
LA JOLIE PROPRIÉTÉ
DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux.
Comprenant:
Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

VILLE DE SAUMUR.
ADJUDICATION
DE

TRAVAUX DE PAVAGES

A exécuter dans la rue du Portail-Louis.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le 16 décembre 1876, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de PAVAGES à exécuter dans la rue du Portail-Louis.
Les concurrents peuvent prendre connaissance des devis, détails, cahier des charges, etc., au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.
Saumur, le 1^{er} décembre 1876.
Le Maire,
LECOY.

AVIS.

M^{me} V^e BERTHE-VINETTIE à l'honneur de prévenir les nombreux clients qui voulaient bien honorer de leur confiance M. Berthe, que, par suite de son décès, l'atelier de serrurerie sera, jusqu'à sa cession, géré par son beau-frère, M. Paul Bersoullé-Vinettie. (589)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 7 décembre 1876, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{lle} Ofray, en son vivant rentière, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, et de celle de feu M^{me} veuve Ofray, sa sœur, à la requête de M. Ofray-Robineau, horloger, demeurant à Saumur.

Il sera vendu:
Plusieurs lits, couvertures, couvertures, traversins, oreillers, rideaux, draps, serviettes, nappes, chemises, effets à usage d'homme et de femme, armoires, commodes, tables, chaises, pendules, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

GRAND CAFÉ
DE L'UNION
A SAUMUR.

M. NAULLEAU informe le public que l'annonce faite dans chacun des deux journaux de Saumur, du dimanche 3 décembre, est complètement fautive.
Le grand Café de l'Union n'est point à céder. (638)

AVIS

J'offre à tout ménage: économie de 100 à 300 francs par an, et à 6 0/0 l'an, toute somme espèce, remboursable par quart, de trois mois en trois mois. Je répons (franco), contre timbre, à B., 7, à Trouville-sur-Mer.

RIELLANT
DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.
RECouvreMENTS.
On traite par correspondance.



POMPE ROTATIVE
DE J. MORET & BROQUET
Usine et bureaux, 121, r. Oberkampf, Paris
Pour le soutirage et le transvasement des vins, huiles, bières, essences, et tous liquides.
La Seule adoptée par toute l'industrie vinicole.
Débit selon le N^o de 2 à 20,000 litres par heure.
Tuyaux, qualité supérieure, spéciaux pour les Vins.
PROSPECTUS FRANCO. — VENTE A GARANTIE.

PHTHISIE
BRONCHITE
REUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT (Liqueur concentrée et titrée)	CAPSULES de GOUDRON de GUYOT
2 fr. le flacon.	2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU.

(4) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Saumur, imprimerie de P. GODET.